



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/4/07  
21 février 2007

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**508ème séance plénière**

FSC Journal No 514, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 4/07  
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITES  
D'ORGANISATION DE LA REUNION SPECIALE DU FCS  
SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE D'ARMES LEGERES  
ET DE PETIT CALIBRE PAR VOIE AERIENNE**

21 mars 2007

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant la Décision No 9/06 du Conseil ministériel et sa Décision No 7/06,

Décide d'organiser cette réunion spéciale du FCS sur la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne conformément à l'ordre du jour, au calendrier et aux modalités d'organisation annexés à la présente décision.

**REUNION SPECIALE DU FCS  
SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE  
D'ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE PAR VOIE AERIENNE**

**I. Ordre du jour et calendrier indicatif**

**Mercredi 21 mars 2007**

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 10 heures – 10 h 15 | Séance d'ouverture<br><br>Président du FCS : M. S. Attas (Chypre) ;<br><br>– Remarques liminaires  |
| 10 h 15 – 11 heures | Séance de travail 1 : Vue d'ensemble de la question, par le biais d'études de cas régionales et de l'illustration des risques pour la sécurité, notamment le terrorisme<br><br>– Introduction par le modérateur de la séance<br><br>– Trafic d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne de l'espace de l'OSCE vers des destinations en dehors de celui-ci ;<br><br>– Trafic d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne à l'intérieur de l'espace de l'OSCE |
| 11 heures – 11 h 15 | Pause café   |
| 11 h 15 – midi      | Séance de travail 1 : Vue d'ensemble de la question, par le biais d'études de cas régionales et de l'illustration des risques pour la sécurité, notamment le terrorisme (suite)<br><br>– Obstacles rencontrés dans le cadre réglementaire actuel<br><br>– Débat<br><br>– Remarques de clôture du modérateur  |
| Midi – 13 heures    | Séance de travail 2 : Réponse des Etats participants, des acteurs privés et des organisations régionales et internationales au trafic illicite : cadre réglementaire national et international   |

- Introduction par le modérateur de la séance
  - Points de vue des Etats participants sur leur cadre réglementaire national
  - Débat
- 13 heures – 15 heures      Pause déjeuner
- 15 heures – 16 h 30      Séance de travail 2 : Réponse des Etats participants, des acteurs privés et des organisations régionales et internationales au trafic illicite : cadre réglementaire national et international (suite)
- Règles et règlements de l'aviation civile pour le transport d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne
  - Procédures douanières appliquées au transport d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne
  - Secteur du fret aérien privé : contribution au cadre réglementaire national et international et application de celui-ci
  - Débat
  - Remarques de clôture du modérateur.
- 16 h 30 – 16 h 40      Pause café
- 16 h 40 – 17 h 30      Séance de clôture : Conclusions et options envisageables pour progresser
- Président du FCS : M. S. Attas (Chypre)
- Débat
  - Réflexions en vue d'un suivi :
    - Vers l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques
    - Mécanisme pour l'échange d'informations entre Etats participants
  - Remarques de clôture

## II. Cadre général

Extrait de la Décision No 7/06 du FCS :

« Convaincu que des contrôles améliorés du secteur du fret aérien, grâce à une meilleure mise en œuvre par les Etats participants de l'OSCE des règlements internationaux pertinents publiés par les organisations internationales compétentes, ainsi que des

engagements internationaux concernant le contrôle des transferts d'ALPC, contribueraient à combattre et à prévenir la dissémination illicite d'ALPC par les voies de transport aérien... »

Cette réunion spéciale prendra notamment en considération les idées principales ci-après :

- « Elaboration d'un mécanisme pour échanger des informations sur la législation et la réglementation nationales des États participants en matière de contrôles à l'importation et à l'exportation en ce qui concerne le secteur du transport aérien, ainsi que sur la mise en œuvre des règlements et des engagements internationaux en rapport avec la lutte contre le trafic illicite d'ALPC par voie aérienne, en particulier en violation des embargos du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur les armes, en vue d'identifier les lacunes éventuelles ainsi que les meilleures pratiques ;
- Participation à un dialogue avec les acteurs privés dans le secteur du transport aérien et les organisations internationales compétentes en vue de les sensibiliser davantage à la question du trafic illicite d'ALPC et d'encourager la coopération entre les secteurs public et privé ;
- Elaboration d'un guide des meilleures pratiques sur la lutte contre le trafic illicite d'ALPC par voie aérienne sous tous ses aspects. »

### **III. Modalités d'organisation**

#### **Organisation**

La réunion spéciale du FCS sur la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne se tiendra à Vienne le 21 mars 2007.

Les règles de procédure et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à cette réunion

La Présidence du FCS (Chypre) présidera les séances plénières d'ouverture et de clôture.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance de travail. Les rapporteurs contribueront à la préparation des séances de travail et en présenteront des comptes-rendus écrits, qui feront partie du rapport du Président.

L'interprétation simultanée sera assurée dans les six langues de travail de l'OSCE lors des séances d'ouverture, de travail et de clôture.

Le Président du FCS présentera un rapport sur la réunion spéciale du FCS le 25 avril 2007 au plus tard, comportant un aperçu des suggestions et recommandations formulées au cours de cette réunion.

## **Participation**

Les Etats participants sont encouragés à se faire représenter, lors de l'atelier, par des experts, notamment des capitales, en particulier des experts de l'aviation civile, des douanes, ou du transport aérien.

Par ailleurs, certains organismes internationaux ainsi que des représentants du secteur du transport aérien et des experts compétents en la matière seront invités à participer activement à cette réunion spéciale. Les partenaires de l'OSCE pour la coopération et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont invités à y assister.

## **Directives générales à l'intention des participants**

Cette réunion spéciale du FCS comportera quatre séances.

Les séances de travail se concentreront sur les informations fournies par les orateurs. Chaque exposé sera suivi d'un débat sur les thèmes subsidiaires que les délégués pourront souhaiter aborder. L'objectif est de sensibiliser, de fournir des informations et de favoriser l'interaction.

La distribution préalable de résumés, d'aperçus ou de déclarations est encouragée.

Afin de promouvoir un débat interactif, il est demandé aux délégations de fournir les déclarations officielles par écrit uniquement. Les délégations sont priées de limiter la durée de leurs déclarations orales à cinq minutes.

## **Directives à l'intention des orateurs principaux et des intervenants**

Les contributions des orateurs devraient être informatives et créer les conditions requises pour des débats en séance ainsi que pour un échange ciblé de points de vue et d'informations.

Le temps maximal de parole est de 15 minutes par orateur principal.

Les orateurs principaux devraient être présents au cours de la totalité de la séance pendant laquelle ils prennent la parole et être prêts à participer au débat qui suit leur exposé.

Les intervenants seront invités à réagir aux informations fournies par l'orateur dans le cadre d'interventions de cinq minutes et à contribuer au fond de la réunion à mesure de son déroulement et en fonction du temps disponible.

## **Directives à l'intention des modérateurs et des rapporteurs**

Le modérateur préside la séance et devrait faciliter et orienter le dialogue entre les participants. Le modérateur devrait stimuler le débat en introduisant les points relatifs aux thèmes des séances d'ouverture et de travail, le cas échéant, afin d'élargir ou de centrer le débat. Les modérateurs peuvent faire des suggestions au Président pour le rapport de la Présidence du FCS.

Le rapport des rapporteurs devrait traiter des questions soulevées au cours de leur séance respective et les rapporteurs devraient présenter des comptes-rendus écrits à la suite de la réunion spéciale du FCS.

### **Directives pour la présentation et la distribution de contributions écrites**

Les orateurs principaux devraient présenter leurs contributions écrites aux coordonnateurs le 14 mars 2007 au plus tard.

Monsieur Jean-Michel Vidal  
Représentation permanente de la France auprès de l'OSCE  
[Jean-michel.vidal@diplomatie.gouv.fr](mailto:Jean-michel.vidal@diplomatie.gouv.fr)  
Tél : +43(0)1 501 82 530

Monsieur Arnout Pauwels  
Représentation permanente de la Belgique auprès de l'OSCE  
[Arnout.pauwels@diplobel.fed.be](mailto:Arnout.pauwels@diplobel.fed.be)  
Tél : +43(0)1 505 63 64

Les Etats participants et autres participants à la réunion sont invités à soumettre le 14 mars 2007 au plus tard toutes contributions écrites qu'ils souhaiteraient présenter.